

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3504-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 novembre 2025, le projet de règlement 3504-2025-1 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les critères d'évaluation applicables à la zone « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère ».

L'objet de ce projet de règlement est le suivant:

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Ajout d'un critère d'évaluation pour un projet assujetti au PIIA dans le but d'éviter que les vues des bâtiments voisins vers les paysages ne soient cachées par les nouveaux bâtiments.	Zone de PIIA « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère »

Ce projet de règlement concerne la zone de PIIA « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère ».

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 26 novembre 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 18 novembre 2025.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière